

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 13 février 2023

PRESENTATION DE DELIBERATION n°2023-03

Rapporteuse : Mme la Présidente

Objet : Prorogation de la Convention d'assistance à la gestion des Carrés Blancs

La cession des « Carrés Blancs » au groupe Vivalto a été décidée par votre assemblée lors de la séance du 14 avril 2022. La date de cession prévisionnelle avait été fixée au 1^{er} octobre 2022, cependant divers éléments sont venus retarder la signature de l'acte définitif, une promesse synalagmatique de vente ayant été signée devant notaire le 21 novembre 2022.

La réitération de la vente par acte authentique doit intervenir au plus tard le 28 février 2023, éventuellement prorogable de 30 jours au plus.

Aussi, je vous propose de proroger de 3 mois au plus (la durée exacte sera fonction de la date effective de signature de l'acte authentique de cession) la convention d'assistance à la gestion des « Carrés Blancs » adoptée par délibération en date du 20 juin 2022.

Pour rappel, il s'agit de proroger la mission d'assistance à la gestion de la Halle de microtechnologie « Les Carrés Blancs » confiée à l'ATTM.

Les missions confiées à l'ATTM seront essentiellement les suivantes :

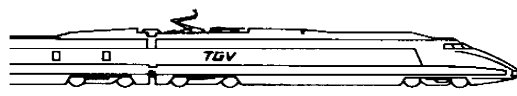
- 1 - Assister le Syndicat mixte et les services de la collectivité pour la préparation, la négociation et le suivi des procédures administratives et légales correspondant aux différents contrats techniques et de maintenance de la Halle.
- 2 – Informer le Syndicat mixte sur la gestion de l'équipement en transmettant à celui-ci un rapport financier et un rapport technique détaillé sur l'exécution de la mission.
- 3 – Organiser le transfert technique de l'équipement au groupe Vivalto.

En contrepartie de la mission qui lui est confiée pour une durée prévisionnelle maximale de 3 mois ajustée en fonction de la durée réelle de la mission, l'ATTM recevra une dotation forfaitaire de 35 000 € HT maximum, qui sera majorée de la TVA au taux en vigueur. Cette somme non révisable sera versée en une seule échéance de 35 000 € HT maximum, soit 42 000 € TTC.

Les sommes nécessaires seront être inscrites au budget primitif 2023 du SMAT au compte 611.

Je vous remercie de bien vouloir autoriser Mme la Présidente à signer avec l'ATTM l'avenant prorogeant de 3 mois maximum la convention d'assistance à la gestion de la Halle de microtechnologie « Les Carrés Blancs » pour l'année 2023.

ADOPTE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

====

SEANCE du lundi 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 13 février à 11 heures, les membres du Comité Syndical, sur seconde convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le lundi 6 février 2023 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Véronique RIVRON - Frédéric ESCOLANO - Didier REVEAU - Christine TAFFOREAU-HARDY.

Absents et excusés :

Christophe ALLETON - Anne BEAUCHEF -- Laurent PARIS - Jean-Luc CATANZARO - Patrick DESMAZIERES -- Patricia CHARTON - Damienne FLEURY - Jacques GOUFFE - Carole HEULOT - Dominique LE MENER - Patrice LÉBOUCHER - Jacky MARCHAND - Pascal MARIETTE - Sophie MOISY - Olivier SASSO.

Procurations :

M. Frédéric ESCOLANO remplit les fonctions de Secrétaire.

La présente réunion se tenant sur seconde convocation suite à la réunion du lundi 6 février 2023 qui n'a pu se tenir valablement en l'absence de quorum, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, la condition de quorum n'a pas à être remplie.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 7 décembre 2022 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.